

DEMANDE AUTORISATION d'effectuer des HEURES SUPPLEMENTAIRES
par des EMPLOYES MUNICIPAUX.

Le Maire donne lecture du rapport.

*et soumis à l'approbation
Monsieur le Maire (uniquement) (1)
du 1er janvier 1952*

Saint-Denis, le 6 Décembre 1951

*M. Denis le 23 janvier 1952
P. le secrétaire Général
Messdames,
Chef de Division délégué
Messieurs,
Signé: Gavanini*

*Approuvé sous les
réserve ci-coté (1)
M. Denis le 24 janvier
P. le 1er et pour dili-
gation
le secrétaire Général
Signé: Ferrasse*

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser les employés du Secrétariat, de la Comptabilité, des Travaux et du Bureau électoral à effectuer des heures supplémentaires.

Ces heures supplémentaires seraient mandatées et payables par trimestre conformément à l'arrêté n° 159 II/2 du 19 Février 1951.

Cette indemnité ne doit pas excéder la valeur de 5.250 F. CPA. / . (1)

*Je dis quatre
vols ravis nuls
Chef de Division délégué
Signé: Gavanini*

Le Maire Adjoint,
Signé: VALLON HOARAU.

*Je dis quatre mots
ravis nuls
le secrétaire Général
Signé: Ferrasse*

mise aux voix la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à l'unanimité.